

---

Lettre des membres du comité de surveillance de Charmes (Vosges) qui annoncent l'envoi d'effets d'habillement aux frères de l'armée de Moselle, lors de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre des membres du comité de surveillance de Charmes (Vosges) qui annoncent l'envoi d'effets d'habillement aux frères de l'armée de Moselle, lors de la séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 188;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37311\\_t1\\_0188\\_0000\\_4;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37311_t1_0188_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Suit la lettre des administrateurs du directoire et du procureur syndic du district de Belley (1).*

*Les administrateurs du directoire et procureur syndic du district de Belley, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Citoyen,

« Nous te prions d'annoncer à la Convention nationale que dans ce district les assignats ont depuis peu acquis un si grand crédit que l'on paie les annuités des domaines nationaux en numéraire. Un particulier d'une commune vient de compter 1,200 livres en écus vieux; un autre a demandé ce matin au receveur de lui changer 200 livres en écus contre des assignats. L'esprit public et l'amour de la liberté font chaque jour de nouveaux progrès.

« Déjà tous les prêtres abdiquent leurs qualités de charlatans pour rentrer dans la classe des citoyens; nous comptons dans ce moment 30 abdications sur le registre que nous avons ouvert à cet effet, sans compter celles qui se sont faites par-devant les municipalités; plusieurs communes, et celle de Belley particulièrement, ne veulent plus de temple que celui de la raison et de la philosophie.

« Déjà les ventes de biens d'émigrés ont doublé la valeur donnée dans les estimations, et quelques immeubles qui étaient estimés 22,911 livres ont été vendus avant-hier 41,156 livres; ainsi nous pouvons donc assurer que cela va et cela ira.

« Salut et fraternité.

« DUMARET; DORÉ; GARNIER; PÉREZ;  
DEMOLIN, procureur syndic. »

**Les membres du comité de surveillance de Charmes, département des Vosges, annoncent qu'ils vont au secours de leurs frères de l'armée de la Moselle, et qu'ils leur envoient 220 chemises, 80 paires de bas de laine, 80 paires de souliers, 8 habits et vestes.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit la lettre des membres du comité de surveillance de Charmes (3).*

« Charmes, ce 22 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Il y a un mois que nous avons envoyé deux réfractaires à la guillotine, et à la Convention 800 livres en or dont ils étaient porteurs; depuis, 210 mares d'argenterie d'église et nos cloches au district. Nous venons d'apprendre que nos frères d'armes de la Moselle ont essuyé quelques

perles, nous nous empressons d'aller à leur secours, et, puisque nous ne pouvons tous partager leurs peines et leurs dangers, nous leur envoyons à l'instant 220 chemises, 80 paires de bas de laine, 80 paires de souliers, 8 tant (*sic*) habits que vestes uniforme; et, à vous, citoyens représentants, 2 croix de Saint-Louis que nous avons trouvées dans les dépouilles de la féodalité dont nous venons de consumer les restes.

« Salut, confiance et fraternité.

« Pour les membres du conseil général et du comité de surveillance,

« MENGIN, président; BARBIER, maire; HERBET, procureur de la commune; C. BEVERIER, secrétaire du comité. »

**Le citoyen Disson, administrateur du département de Saône-et-Loire, écrit que les sans-culottes de Chalon, voulant se venger de deux calomnieux par de nouveaux actes de patriotisme, ont ouvert une souscription pour un échange de numéraire contre des assignats, afin d'acheter chez l'étranger les chevaux qui manquent à cette commune pour compléter son contingent, et qu'elle a produit dans le jour la somme de 12,000 livres.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du citoyen Disson (2).*

*Joseph Disson, administrateur du département de Saône-et-Loire, commissaire du représentant Pflieger, au citoyen Reverchon, représentant du peuple et secrétaire de la Convention.*

« Chalon, le 28 frimaire de l'an II de la République une, indivisible et démocratique.

« Citoyen,

« Les sans-culottes de Chalon-sur-Saône ont été calomniés, mais ils ne veulent s'en venger que par de nouveaux actes de patriotisme.

« La Société populaire de cette ville, instruite que la commune, après beaucoup de recherches, ne pouvait se procurer le contingent de chevaux qu'elle doit fournir, a ouvert une souscription pour un échange d'assignats contre du numéraire, afin d'en acheter en Suisse; dans le jour, elle a été remplie, et a produit une somme de 12,000 livres. Les vrais sans-culottes ont seuls concouru à cet acte de patriotisme. Tu voudras bien en faire part à la Convention, si tu le juges à propos.

« Je suis charmé que cette occasion me procure le plaisir de me rappeler à ton souvenir, et de te renouveler les assurances de l'amitié que je t'ai vouée. Salut.

« Disson. »

(1) Archives nationales, carton C 288, dossier 883, pièce 13.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 57.

(3) Archives nationales, carton C 287, dossier 864. Bulletin de la Convention du 3 nivôse an II (lundi 23 décembre 1793).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 58.

(2) Archives nationales, carton C 287, dossier 864.